

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DAC 1100 Subvention (15.000 euros) à l'Association de Bibliothécaire de France A.B.F. (10e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros à l'Association des Bibliothécaires de France A.B.F.;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est allouée à l'Association des Bibliothécaires de France - A.B.F. 31, rue de Chabrol (10e), au titre de l'année 2014 pour l'organisation de son congrès du 19 au 21 juin 2014 à Paris, sur le thème des nouveaux métiers, et des nouvelles compétences en bibliothèques. 2014_01464 176941.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.